



ODEADOM

Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

Rapport d'activité 2016



*Guadeloupe • Guyane • Martinique • Mayotte
La Réunion • Saint-Barthélemy • Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon*

Le mot du Directeur

© CHOM-STUDIO ARLEQUIN



L'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre ou le démarrage des chantiers, structurants et identifiés l'année précédente, pour l'établissement.

Sur le plan de la gouvernance avec les professionnels, le rôle des comités sectoriels a été renforcé afin de devenir l'instance de concertation préalable à toute décision réglementaire liée au POSEI. Ils ont en outre suivi la déclinaison des stratégies de filière dans chaque DOM. Le recours à l'audio-conférence a été déterminant pour se réunir autant que de besoin. Par ailleurs, des tables

rondes ont été organisées au SIA et en Guyane sur la valorisation des produits agricoles d'outre-mer, pointant l'intérêt de mettre en valeur l'origine et la spécificité de ces produits.

D'un point de vue organisationnel, l'ODEADOM a été doté d'une organisation territoriale avec comme représentants territoriaux les préfets de chaque département d'outre-mer et les représentants de l'État respectivement à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'Office a vu ainsi en 2016 son positionnement stratégique renforcé pour devenir le principal opérateur dédié au développement de l'économie agricole d'outre-mer.

Pour son fonctionnement d'organisme payeur, L'Office a débuté la refonte de l'ensemble de son système d'information en incorporant des fonctionnalités non existantes dans le système actuel (téléprocédures, infocentre) sans négliger les opportunités de mutualisation dans le cadre du réseau des opérateurs du ministère (utilisation de référentiels de données, dématérialisation). L'établissement a par ailleurs mis en œuvre la Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, pour être en mesure d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre pour l'agriculture dans les outre-mer, l'établissement a mis en place « l'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM ». Cet observatoire a pour vocation de rassembler l'ensemble des données, tant économiques et financières, que techniques ou technico-économiques, se rapportant aux agricultures des départements d'outre-mer.

Bonne lecture à toutes et à tous. ■

Hervé Deperrois
Directeur

Sommaire

L'Office	p.2
Les principales réalisations de l'année	p.2
Les chiffres clefs	p.4
Organigramme	p.5
Les filières – Les grandes cultures traditionnelles	p.5
La filière banane	p.6
La filière canne-sucre-rhum	p.10
Les filières – Les filières de diversification	p.14
Les faits marquants	p.14
<i>Les réseaux de référence, les comités sectoriels, écophyto...</i>	
Les modalités d'intervention de l'Office	p.18
Le contrôle des bénéficiaires du POSEI France	p.24



Papayers (Mayotte)

© ODEADOM

Les principales réalisations de l'année

La représentation territoriale

Le décret n° 2016-1723 du 13 décembre 2016 confie aux préfets de chaque département d'outre-mer et au représentant de l'État à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, la représentation territoriale de l'ODEADOM.

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de chaque département et le directeur des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) de Saint-Pierre-et-Miquelon concourent à l'accomplissement, au plan local, des missions confiées à l'ODEADOM.

En 2017, une convention devra être signée entre le directeur de l'Office et le représentant de l'État pour déterminer, d'une part, les missions de l'Office à l'exercice desquelles vont concourir les services déconcentrés de l'État compétents en matière d'agriculture dans le département ou le territoire concerné et d'autre part, les modalités d'exercice de ces missions.

L'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM

Une des missions dévolues à l'Office, et inscrite explicitement à l'article D696-3 du Code rural, consiste à « *rassembler les informations relatives à l'ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d'outre-mer et d'en effectuer régulièrement le bilan* ». Pour souligner l'importance de cette mission, celle-ci a été reprise dans les lettres d'objectifs et de mission du directeur, tant pour 2016 que pour 2017.

Entamée fin 2015, la mise en œuvre de l'Observatoire de l'économie agricole dans les DOM s'est poursuivie tout au long de l'année 2016

et s'est concrétisée, au cours des douze derniers mois, par la diffusion de premiers résultats. Une grande partie de ces derniers est désormais à la libre disposition du public grâce, notamment, à la création d'une rubrique spécifique sur le site Internet de l'ODEADOM. Concrètement, la création et la gestion de l'Observatoire s'appuient sur le socle technique et les outils informatiques de FranceAgriMer.

L'Observatoire, encore en cours de développement, a pour vocation de rassembler l'ensemble des données, tant économiques et financières, que techniques ou technico-économiques, se rapportant aux agricultures des départements d'outre-mer. Y sont ainsi rassemblées des informations relatives aux montants des différentes aides (directes ou indirectes) perçues par les agriculteurs et les autres acteurs économiques du secteur, indépendamment de l'organisme payeur (ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, MSA, ministère des Outre-mer...) et de l'origine des financements (communautaire, national, collectivités locales...). Le tableau ci-dessous permet ainsi d'estimer, pour l'exercice 2014, le montant total des soutiens publics dont bénéficie le secteur agricole des DOM, toutes actions confondues.

Outre les données relatives aux soutiens publics accordés au secteur agricole des différents départements d'outre-mer (aides du premier et du second pilier de la PAC, Fonds de secours, exonérations sociales et fiscales, recherche et développement...), l'Observatoire intègre également des informations issues de la Statistique agricole annuelle (SAA) sur les surfaces et les cheptels, des comptes régionaux de l'agriculture, ainsi que des données de structure (SAU, nombre d'exploitations, main-d'œuvre...). Y sont également rassemblées les données du commerce extérieur (avec la possibilité d'identifier avec précision les flux en provenance et/ou vers, chaque département d'outre-mer). En 2017, devraient également y être intégrées l'ensemble des informations recueillies lors de l'élaboration des différents rapports annuels d'exécution (RAE) du POSEI.

Les soutiens publics aux secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires ultra-marins en 2014

Millions d'euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
POSEI	69,9	8,4	123,4	2,8	107,3	311,0
Développement rural	28,5	11,5	15,9	1,6	87,8	145,3
Autres	69,2	1,9	52,1	0,1	90,2	217,9
Total	167,5	21,8	191,5	4,5	285,3	674,2

Sources : ODEADOM, ASP, FranceAgriMer, DAAF, ministère des Outre-Mer et ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dont SSP. Traitements et calculs ODEADOM.

Encore en cours de développement, cet outil, indispensable pour mieux évaluer l'efficacité des politiques publiques conduites en faveur des DOM, est appelé à s'étoffer progressivement grâce à l'intégration de nouvelles informations et de fonctionnalités supplémentaires. Les utilisateurs y trouveront néanmoins, dès à présent, une série de notes et d'analyses relatives à l'agriculture des DOM, ainsi que de nombreuses données statistiques inédites. Très prochainement, leur sera ouverte la possibilité de formuler directement des requêtes personnalisées à partir du site Internet de l'Office.

Le programme d'études et de missions 2016

En plus des différentes études et missions qui ont été conduites dans les différents territoires dans le cadre des enveloppes d'aides par DOM, en 2016, l'Office a accompagné financièrement les projets suivants :

- la mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur les fonds de secours en Guadeloupe ;
- la mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sur les fonds de secours à Mayotte ;
- la mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pour l'élaboration et le suivi des plans d'actions pour le transfert d'autorité de gestion du FEADER en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane ;
- la mission du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pour l'élaboration et le suivi des plans d'actions pour le transfert d'autorité de gestion du FEADER à La Réunion ;
- l'étude stratégique de la filière des horticulteurs et pépiniéristes de La Réunion ;

- l'étude prospective sur la production fourragère dédiée aux éleveurs de ruminants et de chevaux sur le département de La Réunion ;
- l'étude sur la structuration de la filière élevage équin à La Réunion ;
- l'étude relative à la modernisation des méthodes de mesure de la richesse saccharimétrique de la canne à sucre à La Réunion ;
- l'évaluation ex-ante Programme pluriannuel du développement du secteur primaire de Wallis et Futuna.

Salon International de l'Agriculture 2016

Pour la 19^e année consécutive, l'ODEADOM a été présent, en 2016, au Salon International de l'Agriculture (SIA), au cœur de l'espace outre-mer dans le pavillon consacré aux régions de France.

L'Office a mis en avant les stratégies filières des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon qui intègrent, pour chacune d'elles, un état des lieux, des objectifs et un plan d'actions.

Au début de l'année 2016, l'Office a initié une réflexion collective sur le thème « Comment mieux valoriser les produits agricoles et transformés ultra-marins ? ». Un premier colloque, organisé à Paris durant le Salon International de l'Agriculture en présence de Madame la ministre des Outre-mer, a rassemblé plus de 150 participants issus de tous les maillons de la chaîne alimentaire (producteurs, consommateurs, industriels, distributeurs, banquiers...), ainsi que des représentants de la presse écrite et audiovisuelle. La réflexion s'est poursuivie à Cayenne, en juin de la même année, à l'occasion du Conseil d'administration décentralisé en Guyane. Les principales conclusions de ces deux événements ont permis d'alimenter les réflexions et les actions de l'Office tout au long de l'année et d'identifier de nouvelles voies de valorisation des produits agricoles d'outre-mer.

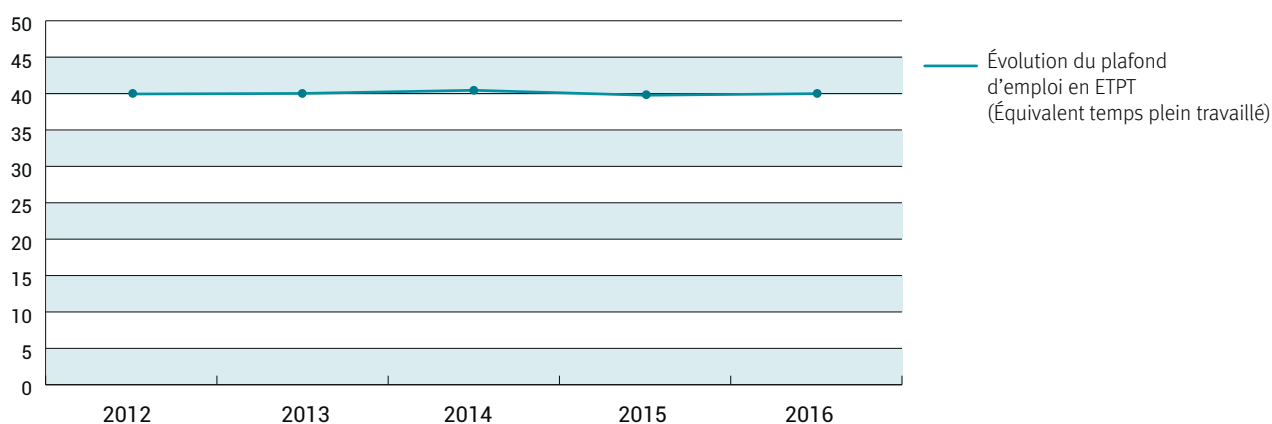


Paysage cannier de La Réunion
© ODEADOM

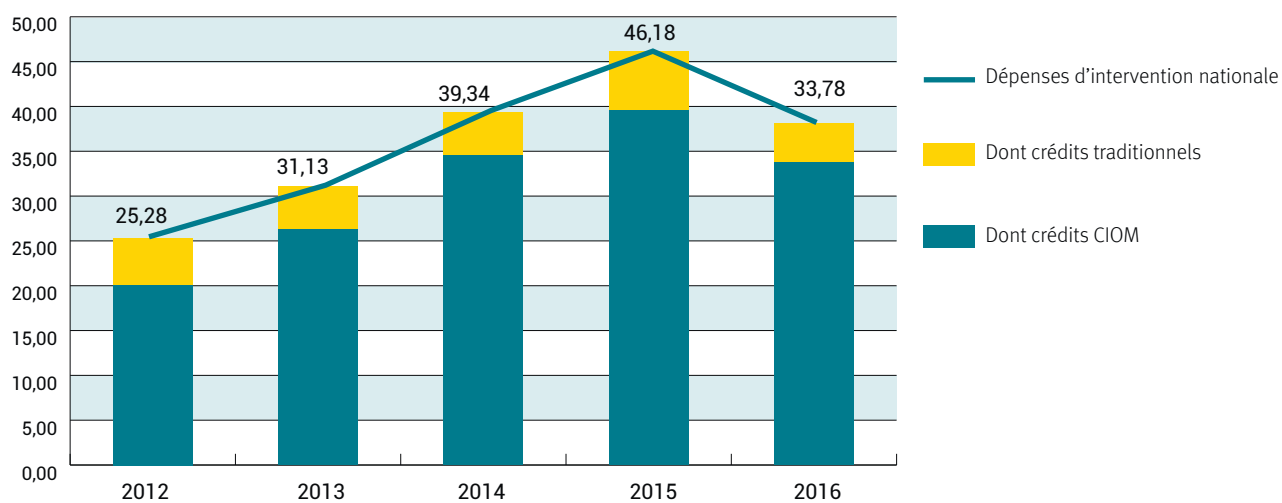
Les chiffres clefs

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement (en M€)	4,16	4,15	4,22	4,29	4,56
Dépenses d'intervention nationale (en M€)	25,28	31,13	39,34	46,18	38,10
dont crédits traditionnels	5,20	4,86	4,76	6,61	4,32
dont crédits CIOM	20,08	26,28	34,58	39,57	33,78

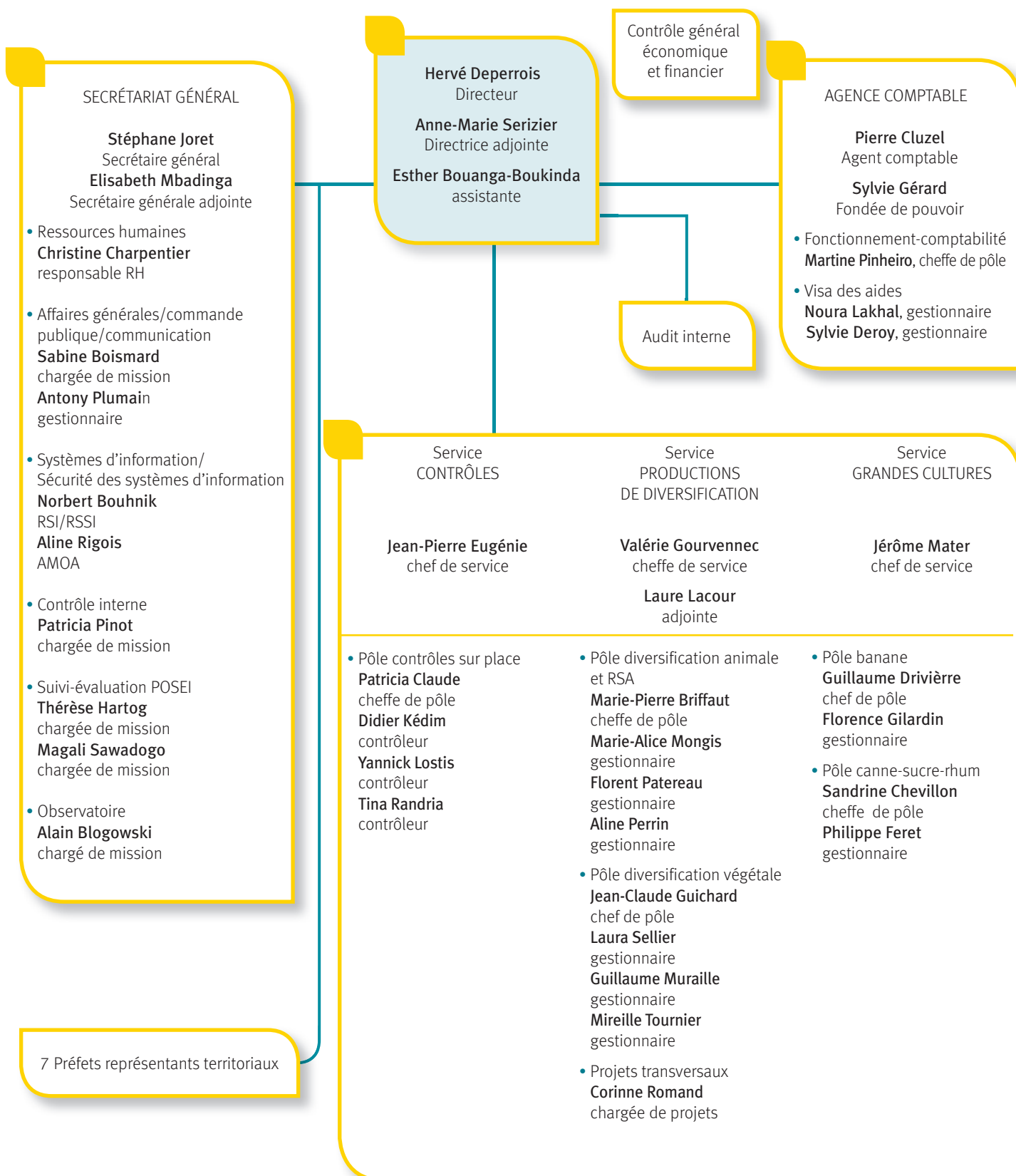
Évolution des ETPT sur la période 2012-2016



Évolution des dépenses d'intervention nationale en M€



Organigramme



La filière banane

Le mot de

Nicolas Marraud Des Grottes, *Président du Comité sectoriel banane*

*D*urant la campagne de commercialisation 2016, la filière banane a dû faire face à des difficultés d'ordre climatique sans précédent. Après de fortes ondes tropicales au cours du mois de septembre, le passage de l'ouragan Matthew, a touché près de 80 % des producteurs de bananes aux Antilles et a considérablement endommagé la sole bananière avec une prépondérance de pieds cassés. En plus de ces dégâts directs déplorés, les conséquences de la tempête ont entraîné des pertes de tonnages supplémentaires, impactant les mois qui ont suivi l'événement climatique. Toute l'organisation de l'activité a dû être redéfinie avec des retours en production des parcelles « cyclonées » après 30 à 35 semaines selon les zones géographiques. Une période de pluies exceptionnelles a suivi Matthew, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre, accompagnée de températures basses et de vents soutenus. Ces mauvaises conditions météorologiques ont été très favorables à un développement accru de la Cercosporiose noire qui a attaqué fortement les bananeraies déjà fragilisées par la tempête.

Malgré ces difficultés, toutes les actions engagées dans le cadre de la stratégie filière ont été mises en œuvre, démontrant la progression des performances techniques réalisées et la maîtrise environnementale de la production. Aujourd'hui, plus que jamais, face aux aléas climatiques et à la concurrence, la valorisation de la qualité de la « Banane française » et sa montée en puissance sur le marché sont les objectifs prioritaires et primordiaux de toute la filière.

La situation de la filière

La première moitié de la campagne 2016 annonce une année exemplaire dans l'histoire de la filière banane. Au vu des commercialisations expédiées depuis la Martinique jusqu'à mi-septembre, les prévisions portent sur un volume total annuel record jamais atteint de 215 000 tonnes de bananes commercialisées. En Guadeloupe, les conséquences de la sécheresse de 2015 sont encore palpables, mais la production se relève en annonçant des prévisions totales annuelles à hauteur de 67 250 tonnes, progressant ainsi de 4 tonnes par rapport à l'an passé. En septembre, les Antilles atteignent largement leurs objectifs de production, en réalisant en moyenne 88 % de leurs références individuelles historiques allouées. Après la tempête Thomas en 2010, puis Chantal en 2013, la sole bananière retrouve les vertus d'une vigueur nouvelle grâce à un engagement agronomique en plein développement qui porte enfin ses fruits...

Après le bilan prometteur du Plan de Banane Durable 1 en 2014 et 2015 dans la lutte contre la prolifération de la cercosporiose noire, la mobilisation des professionnels a permis la mise en œuvre de plans d'actions locales au travers du Plan de Banane Durable 2. Les actions engagées dans le cadre de la stratégie filière ont notamment amélioré la mécanisation du traitement terrestre, accompagné les producteurs dans la formation professionnelle, fait évoluer les

pratiques culturelles, et favorisé la progression des performances techniques ainsi que la diffusion de l'innovation. Le Plan de Banane Durable 2 vise à renforcer la performance de la filière face au dumping social et environnemental de la concurrence internationale. Il a pour objectif d'assurer une maîtrise durable des bio-agresseurs à travers la mise au point de méthodes alternatives à l'utilisation des pesticides, en collaboration avec les études et recherches du CIRAD et de l'Institut Technique Tropical (IT²). Sur le plan social, sa vocation est de protéger plus de 10 100 emplois directs et indirects de la filière, de former à grande échelle les producteurs et les salariés, et de favoriser le renouvellement des générations.

2016 devait donc être une année exemplaire, aussi bien en termes de maîtrise environnementale que de volumes commercialisés. Mais les estimations sont revues à la baisse après le passage de l'ouragan Matthew le 28 septembre 2016. La production en Martinique atteint au final 177 224 tonnes. Les pertes sont évaluées à plus de 35 000 tonnes uniquement sur 2016, et les conséquences de la tempête se feront largement ressentir sur l'année 2017. En Guadeloupe, malgré une moindre exposition à la tempête, le volume total annuel atteint 65 184 tonnes, les pertes étant donc évaluées à plus de 2 000 tonnes en 2016. Le dispositif de circonstances exceptionnelles prévu par le dispositif des aides communautaires POSEI a été activé par le service Grandes cultures de l'ODEADOM.

Les Organisations de producteurs (OP), ainsi que l'Union des groupements de producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN) démontrent un intérêt croissant pour la banane bio. Un producteur en Martinique a déjà effectué sa transition en agriculture biologique, et l'initiative éveille d'autres consciences au sein des planteurs aux Antilles.

En 2016, la consommation de bananes au sein de l'Union européenne a augmenté de plus de 4,5 % par rapport à 2015 contrairement à la France où la consommation a reculé de 2 % (8,4 kg/an par habitant contre une moyenne européenne à 12 kg/an), avec un approvisionnement net à 541 000 tonnes. Dans cet approvisionnement, les apports antillais représentent 26,6 % des bananes consommées en France. Les prix sur le marché français ont dans l'ensemble augmenté à tous les stades : prix de gros à 1,02 €/kg (+4 % par rapport à 2015) et prix de détail à 1,82 €/kg (+15 % par rapport à 2015). Concernant la banane bio, le prix de gros est à 1,50 €/kg et le prix de détail à 2,20 €/kg.

Après de nombreux échanges, le ministère chargé de l'Agriculture a reconnu l'Association interprofessionnelle de la banane (AIB) en qualité d'organisation interprofessionnelle par l'arrêté du 5 septembre 2016.



Les modalités d'intervention de l'Office

Les crédits communautaires

La base réglementaire du paiement de l'aide POSEI banane 2016 est constituée du Programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) approuvé par la Commission européenne le 22 août 2007 et mis à jour chaque année, ainsi que de la décision technique 2016-GC03 du 4 mai 2016 définissant les modalités d'application et d'exécution pour le programme communautaire POSEI France – Gestion de la mesure « Action en faveur de la filière banane » qui a fait l'objet d'une réécriture intégrale en 2016. Les crédits d'interventions communautaires sont mobilisés au travers du programme POSEI qui a fixé le montant de l'enveloppe annuelle d'aide destiné au soutien de la filière banane antillaise à 129,1 millions d'euros.

L'aide POSEI banane 2016, versée sur les tonnages réalisés au titre de la campagne de commercialisation 2015, a bénéficié au total à 554 producteurs.

En Martinique, 95,7 millions d'euros ont été versés aux 371 planteurs adhérents de l'OP Banamart pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2016 de 201 826 tonnes déclinée comme suit :

- exportations commercialisées : 196 361,5 tonnes ;
- commercialisations locales : 2 837 tonnes ;
- quantités reconstituées (Cercosporiose) : 2 627,5 tonnes.

En Guadeloupe, 31,6 millions d'euros ont été versés aux 183 planteurs adhérents de l'OP Les Producteurs de Guadeloupe (LPG) pour une quantité éligible à l'aide POSEI 2016 de 66 989,5 tonnes se répartissant ainsi :

- exportations commercialisées : 61 093,2 tonnes ;
- commercialisations locales : 2 661,3 tonnes ;
- quantités reconstituées (sécheresse + cercosporiose) : 3 235 tonnes.

Régime de bananes en formation
(Mayotte)

© ODEADOM

Au total, l'aide POSEI banane 2016 a représenté 127,3 millions d'euros. La différence avec le montant de 129,1 millions d'euros de l'enveloppe correspond au prélèvement opéré au titre de la discipline financière applicable aux aides directes prévue par la réglementation communautaire. Pour 2016, ce taux de réduction a été calculé avec un taux de 1,353905 % fixé par la Commission européenne, ce qui représente un prélèvement global d'environ 1,8 millions d'euros.

Le prélèvement au titre de la discipline financière peut générer un remboursement de la discipline financière. Pour l'année 2016, ce remboursement est versé au titre de l'aide POSEI 2014 pour les producteurs en activité au cours de l'année 2015. Le montant total du remboursement de la discipline financière en 2016 s'est élevé à 1,65 million d'euros.

Aide POSEI banane 2016 (€)	Guadeloupe	Martinique	Antilles
Avance	15 972 556	48 338 287	64 310 843
Solde	15 688 938	47 367 289	63 056 227
Total versé	31 661 494	95 705 576	127 367 070
Discipline financière	429 526	1 303 404	1 732 930
Total	32 091 020	97 008 980	129 100 000



Bananeraie
(Guadeloupe)
© ODEADOM

Les crédits nationaux

Les crédits nationaux interviennent principalement en contrepartie des actions de développement rural financées par le FEADER dans le cadre des programmes de développement rural (PDR) de la Guadeloupe et de la Martinique. Pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, dans l'attente de la mise en place effective par le Conseil régional de Guadeloupe et la collectivité territoriale de Martinique de certaines mesures du Plan de développement rural, une partie des moyens financiers a été utilisé pour maintenir les actions en place renouvelées dans le Plan banane Durable 2. C'est particulièrement le cas en Martinique. Plus de 375 000€ ont été engagés en 2016 dans ce domaine.

Par ailleurs, l'Office a maintenu son effort pour assurer le suivi des marchés national, européen et mondial de la banane dans le cadre du marché public conclu avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Cette coopération se manifeste notamment par l'édition d'un recueil statistique annuel qui fait référence dans la filière professionnelle, l'animation de la réunion bimestrielle de la commission de suivi des marchés de la banane et des interventions lors du comité sectoriel de la filière banane de l'ODEADOM. Cette action a mobilisé 99 600€ en 2016.

Les chiffres de la filière banane en 2016

Production commercialisée en Europe continentale

Tonnage : 242 408 tonnes.

Chiffres d'affaires : 156 431 k€.

Ports de livraison en Europe : Dunkerque, Rouen, Algésiras, Livourne.
Répartition des ventes : 72 % en France et 28 % en réexpédition intracommunautaire.

Production commercialisée localement

Tonnage : 5 565 tonnes.

Chiffres d'affaires : 2 144 k€.

Évolution de la production aux Antilles

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Martinique										
Nombre d'exploitations	524	484	449	435	420	418	397	388	380	371
Superficie (hectare)	6 150	5 342	7 368	6 980	6 225	6 382	6 142	6 094	5 745	5 463
Production commercialisée (tonne)	220 775	130 758	141 366	179 440	194 000	181 677	184 795	158 820	192 435	199 198
Guadeloupe										
Nombre d'exploitations	208	214	207	208	209	208	200	196	190	183
Superficie (hectare)	1 755	1 652	1 819	1 940	1 940	1 910	2 037	2 126	2 076	2 027
Production commercialisée (tonne)	47 810	40 042	45 939	55 675	42 442	61 498	66 830	71 439	73 582	63 755
Antilles										
Nombre d'exploitations	732	698	656	643	629	626	597	584	570	554
Superficie en bananes (hectare)	7 905	6 994	9 187	8 920	8 165	8 292	8 179	8 220	7 821	7 490
Production commercialisée (tonne)	268 585	170 800	187 305	235 115	236 442	243 175	251 625	230 259	266 017	262 953

La filière canne-sucre-rhum

Le mot de

Florent Thibault, Président du Comité sectoriel canne-sucre-rhum

Le Comité sectoriel s'est réuni deux fois en 2016. La déclinaison par département du plan d'action de la Stratégie Filière Canne approuvée par le Conseil d'administration de l'ODEADOM du 17 novembre 2015 a beaucoup occupé les membres du comité.

La filière a su trouver les solutions pour relever le défi de la fin des quotas sucriers après le 1^{er} octobre 2017 grâce à la mise en place de l'aide nationale aux entreprises sucrières des DOM d'adaptation à la fin des quotas sucriers. Elle est également mobilisée pour le renouvellement des conventions canne.

Dans ce contexte, les membres du Comité sectoriel ont été particulièrement soucieux de l'état d'avancement des discussions relatives aux accords de libre-échange passés entre la Commission européenne et les pays tiers. L'exclusion des sucres spéciaux des accords en cours de négociation doit être obtenue par la France, car ils ne représentent qu'un marché de niche à l'échelle des échanges mondiaux (moins de 1,5 % du marché européen du sucre) mais un débouché indispensable pour l'industrie sucrière, extrêmement structurante dans l'économie des DOM.

La filière rhum française a également obtenu le soutien de la Commission européenne en vue de défendre ses Indications Géographiques sur le plan offensif lors des négociations commerciales internationales.

La situation de la filière

Suite à son adoption par le Conseil d'administration de l'ODEADOM du 17 novembre 2015, la stratégie filière canne-sucre-rhum est déclinée en plans d'actions départementaux. Leur état d'avancement est variable selon les territoires. Si beaucoup d'actions sont, sinon engagées, déjà inscrites, le problème essentiel réside dans leur chiffrage et dans la mobilisation des crédits du FEADER dans le cadre du plan de développement rural pour en assurer le financement. La validation des mesures envisagées est donc retardée d'autant.

Le chantier du renouvellement des conventions interprofessionnelles canne s'est poursuivi puisqu'après la signature de la convention Canne de La Réunion en 2015, celle de la Guadeloupe a été signée le 22 janvier 2016 et celle de la Martinique le 29 mars 2016. Toutes ces conventions sont construites en deux périodes, avant et après la fin des quotas sucriers. Les engagements à mettre en œuvre pour les campagnes postérieures à la fin des quotas seront pris sur la base d'un bilan d'étape de l'application de cet accord et du contexte.



Coupe manuelle de la canne à Marie-Galante (Guadeloupe)

© ODEADOM

Des réflexions ont été entamées en 2016 sur les débouchés de la canne des DOM dans le contexte de la fin des quotas sucriers le 1^{er} octobre 2017. Le groupe de travail composé de professionnels a mis en avant la rentabilité économique de plus en plus aléatoire des sucres destinés au raffinage, la bonne valorisation des sucres spéciaux malgré un marché peu extensible et très concurrentiel et la très bonne valorisation des coproduits de la canne. Toutefois, la production en agriculture biologique de canne se heurte à des contraintes techniques et économiques qui ne permettent pas actuellement d'en envisager le développement.

Production

La filière canne joue un rôle important au sein de l'économie agricole des départements d'outre-mer en terme de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles. Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

La filière canne à sucre constitue un des piliers de l'économie des DOM, tout particulièrement à La Réunion et la Guadeloupe où la canne occupait en 2015 respectivement 23 821 hectares et 11 506 hectares. Les quelques 8 000 exploitations cannières des quatre départements d'outre-mer emploient l'équivalent de 7 100 personnes à plein-temps. Les sucreries de La Réunion emploient plus de 500 personnes, celles de la Guadeloupe 420 équivalent temps plein salariés, celle de la Martinique plus de 100. Avec près de 40 000 emplois directs, indirects et induits dans les filières canne, sucre et rhum, le poids de cette activité ramené à la population active de la métropole représenterait plus de 3 millions d'emplois.

Avec la banane aux Antilles et la pêche à La Réunion, les produits de la canne constituent la principale culture agricole d'exportation. À La Réunion, les exportations de sucre de canne ont représenté 79,8 millions d'euros en 2016, soit 40,4 % des exportations de produits des industries agroalimentaires en valeur.

La France, 7^e producteur mondial de sucre, est le seul État-membre de l'Union européenne à produire du sucre de canne.

La restructuration de l'industrie sucrière des départements d'outre-mer est parvenue à son terme. Il ne subsiste que cinq unités de production : deux à La Réunion, une à la Martinique et deux à la Guadeloupe dont l'une sur l'île de Marie-Galante.



Coupe mécanique de la canne sur Grande-Terre (Guadeloupe)

© ODEADOM

De l'ordre de 60 % du sucre des DOM sur les 260 000 tonnes de sucre de canne produit en moyenne chaque année est destiné au raffinage. Le solde représente des sucres spéciaux dont 60 % sont à destination des industries agroalimentaires et 40 % des sucres de bouche. Ces sucres spéciaux sont écoulés sur le marché local et dans l'Union européenne.

Dix-sept distilleries (neuf en Guadeloupe, sept à la Martinique et une en Guyane) produisent du rhum agricole. À La Réunion, l'essentiel du rhum provient de la distillation de la mélasse (rhum de sucrerie), une seule distillerie produit du rhum agricole, à des niveaux très modestes (370 HAP en 2015). En revanche, en Martinique, 90,3 % du rhum produit est du rhum agricole préparé à partir de 77 % de la production de canne de ce département. En Guadeloupe, le rhum agricole ne représente que 52,2 % de la production de rhum et 11,8 % de la production de canne, mais la production de rhum agricole est en constante progression. Enfin, en Guyane, la seule destination de la canne est la transformation en rhum agricole. La production locale reste insuffisante pour couvrir la demande intérieure et le rhum antillais s'exporte vers la Guyane.

Les modalités d'intervention de l'Office (crédits communautaires et nationaux)

Les crédits d'interventions communautaires

Ces crédits sont mobilisés au travers du programme POSEI sous la forme de trois aides.

- L'aide au maintien de l'activité sucrière accordée aux entreprises sucrières qui acceptent en contrepartie des engagements précis en matière de paiement des cannes aux planteurs, de réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits. Cette aide tous départements confondus s'est élevée en 2016 à 59,20 M€.
- L'aide au transport de la canne à sucre qui vise à compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes des bords de champs vers les balances de pesée. Cette aide représente 9,85 M€ en 2016.
- L'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum agricole est accordée aux distillateurs pour la transformation de la canne produite dans les départements d'outre-mer en rhum agricole, dans la limite de 88 757 HAP pour le rhum agricole. Le montant des crédits mobilisés dans ce dispositif a atteint 5,69 M€ en 2016.

Après une progression de 30 % sur la période 2006-2009, les crédits POSEI sont stables depuis cinq ans et s'élèvent à plus de 74,7 millions d'euros.

Crédits communautaires payés en 2016 relatifs à la campagne 2015 en K€

	Martinique	Guadeloupe	La Réunion	Guyane	Total
Aide au transport	506,19	2 425,80	6 897,11	16,13	9 845,23
Aide à la transformation	3 877,55	1 654,15	0,00	163,17	5 694,87
Aide au maintien de l'activité sucrière	1 066,00	13 971,00	44 163,00	0,00	59 200,00
Total payé	5 449,74	18 050,95	51 060,11	179,30	74 740,10

Les crédits nationaux

Ces crédits interviennent dans le cadre de droits à engager pour chacun des DOM. Chaque département priorise les actions qu'il souhaite soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre FEADER, soit en s'appuyant sur des régimes d'aides d'État existants.

D'autre part, un financement national de 19 200 € a été octroyé au CIRAD pour assurer à partir de l'année 2017 un suivi du marché des sucres spéciaux de canne.

La Réunion

Ce département a choisi de réserver la majorité de ses crédits (182 478 €) à la modernisation des sucreries.

Par ailleurs, l'Office a contribué aux activités de démonstration et aux actions d'information menées par la Fédération départementale

des groupements de défense contre les organismes nuisibles de La Réunion (FDGDON) pour 27 531 € et au financement d'une étude du CTICS sur l'optimisation et la modernisation du système de mesure de la richesse saccharine des cannes pour un montant de 24 950€.

Martinique

L'ODEADOM participe, à hauteur de 192 720 €, au financement des actions conduites par le Centre technique de la canne et du sucre (CTCS), lesquelles portent sur :

- l'étude pour l'optimisation des process et l'amélioration de la qualité physico-chimique des rhums agricoles ;
- l'étude pour l'optimisation des process et l'amélioration de la qualité des produits de la sucrerie ;
- la sélection et l'adaptation des variétés réunionnaises aux conditions pédoclimatiques de la Martinique.

Guadeloupe

La filière a bénéficié en 2016 d'une aide de minimis à hauteur de 259 645 €.

Les crédits nationaux engagés en €

	Guadeloupe	Martinique	La Réunion	National	Total
2014	314 635	214 018	260 769	0	789 422
2015	0	10 500	224 731	0	235 231
2016	259 645	192 720	234 959	19 200	706 504



Champ de cannes à sucre réunionnais (La Réunion)

© ODEADOM

Les faits marquants

Les réseaux de référence, les comités sectoriels, écophyto...

Les comités sectoriels

Au cours de l'année 2016, se sont tenus deux comités sectoriels pléniers et huit comités en audioconférence.

Le comité sectoriel plénier a permis d'aborder avec l'ensemble des professionnels les grandes thématiques suivantes :

- actualités des marchés et des filières ;
- bilan des aides communautaires (RAE) et des contrôles ;
- actualités POSEI ;
- réseau de référence : éléments statistiques ;
- stratégies filières - déclinaison locale ;
- stratégie de différenciation : valorisation/signes de qualité.

Un focus particulier a été fait sur la stratégie de différenciation se traduisant par des initiatives tournées vers des démarches de qualité qui s'intègrent parfaitement dans les stratégies de filières.

Il en est ressorti que les signes de qualité ont un intérêt souvent limité sur le marché intérieur des départements d'outre-mer face aux contraintes techniques de production, malgré le fait qu'une politique de différenciation puisse aider à protéger les producteurs face aux pressions de l'importation.

Il a été retenu que les facteurs clés de la valorisation sont :

- la différenciation par rapport au produit standard ;

- la mise en place de stratégies de commercialisation et de marketing ;
- le lancement d'actions de promotion et de communication vers le consommateur.

Les principaux signes officiels de qualité en outre-mer sont :

- en AOC, le rhum de Martinique ;
- en IGP, les rhums de Guadeloupe, de La Réunion, de la Baie du Galion, de Guyane et des Antilles françaises, ainsi que le melon de Guadeloupe.

L'agriculture biologique a progressé, mais se limite encore à 250 exploitations pour l'ensemble de l'outre-mer. De plus, les surfaces concernées ont diminué entre 2013 et 2014, essentiellement en Guadeloupe, et les surfaces en conversion ont chuté. Les productions animales en agriculture biologique sont très faibles.

Les comités sectoriels organisés en audioconférence ont permis :

- la validation des décisions techniques annuelles ;
- l'information sur les modifications du programme POSEI présentées à la Commission européenne ;
- l'organisation de groupes de travail sur des sujets spécifiques tels que le fonctionnement et l'animation des interprofessions, les dispositifs disponibles de valorisation (conditionnements), les objectifs de catégorisation des produits déterminée dans le cadre de l'aide à la commercialisation des productions locales sur le marché local, le développement de l'agriculture biologique.



Cucurbitacés
(La Réunion)
© ODEADOM

Culture de fleurs
ornementales
(Saint-Pierre-et-Miquelon)
© ODEADOM



Écophyto est une mesure instaurée en 2008 suite au Grenelle de l'Environnement. 2016 est l'année de lancement d'Écophyto V2 dont les grands principes sont :

- le maintien d'une capacité de réduction de 50 % des produits phytosanitaires selon une trajectoire en deux temps : -25 % d'ici 2020 et - 50 % d'ici 2050 ;
- la mise en place d'une vigie des impacts à 360° ;
- une inscription au cœur du projet agroécologique ;
- la volonté de placer l'entreprise au centre du dispositif ;
- les notions « Jouer collectif » et « Territorialiser » ;
- la diffusion d'une culture positive.

Une transition a donc été adoptée, qui a conduit à la mise en œuvre avec l'Onema de deux conventions annuelles :

❶ « *Développement de méthodes économes en produits phytopharmaceutiques et programme d'expérimentation « usages orphelins » dans les DOM* » – montant alloué : 1 060 718 €

Les actions Écophyto engagées en 2016 dans les DOM au sein des structures liées par conventions avec l'ODEADOM ont pour objectif le développement de méthodes économes en produits phytopharmaceutiques et programme d'expérimentation « usages orphelins ».

Chaque structure a mis en place une programmation prenant en compte la spécificité de son territoire dans le sens d'une agriculture durable avec des expérimentations d'itinéraires techniques ou de méthodes alternatives.

Ces opérations lancées, en général sur trois ans, s'attachent à inciter les exploitations à adopter des leviers permettant la diminution de produits phytopharmaceutiques, passant de la qualité des semences aux techniques de désherbage alternatif ou par la diversification des cultures. Elles permettent de faire évoluer les pratiques et les systèmes en amplifiant les efforts de recherche, de développement et d'innovation. Elles favorisent la mobilisation des acteurs locaux et permettent le développement de leurs compétences. Des séances d'information, de sensibilisation et de démonstration sont effectuées auprès des professionnels, de nouveaux partenariats sont initiés ;

❷ « *Professionnaliser les acteurs et favoriser le transfert de compétences* » – montant alloué : 234 375 €

Le manque de structuration des filières dans les DOM constitue l'un des principaux freins à toute évolution technique sur ces territoires. Afin de pallier à ce manque et permettre une meilleure diffusion des connaissances relatives aux changements de pratiques et à la réduction de consommation de produits phytosanitaires, chaque département a fait le choix de créer un poste de coordinateur. Celui-ci a pour principales missions de faire le lien entre les différents acteurs de l'innovation, favoriser le transfert des exploitations agricoles et faciliter l'émergence de projets innovants et la communication sur les actions menées. Des rencontres entre professionnels d'une filière ont lieu pour susciter l'échange entre producteurs, à travers une thématique technique et les informer de l'actualité.



Petits piments rouges
(Martinique)
© ODEADOM

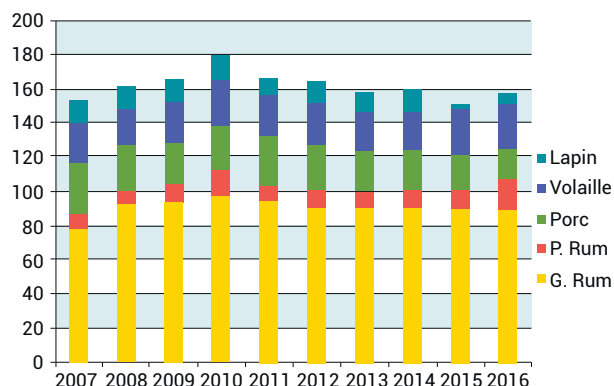
Réseaux de référence

Dans le cadre du chapitre VI du Programme POSEI France, les cinq départements outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) bénéficient de la mesure « réseaux de références », c'est-à-dire un dispositif d'élaboration et de collecte de références technico-économiques sur les systèmes de productions animales et végétales de diversification et d'un suivi-évaluation des filières.

Pour les productions animales, l'Institut de l'élevage en tant que maître d'œuvre national assure l'animation et la coordination de ce programme. L'Institut du porc (IFIP) et l'Institut de l'aviculture (ITAVI) y participent et ont également été sollicités pour le programme de travail pluriannuel 2014-2020 dans la continuité de celui mis en place entre 2006 et 2013, en collaboration avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles locales.

En 2016, il est constaté une reprise des fermes engagées dans ce réseau dont le nombre avoisine les 160.

Évolution 2007-2016 du nombre de suivis validés par filière dans les cinq DOM



À compter de 2016, Mayotte intègre le réseau avec l'élevage de ruminants

	Objectif	Réalisés	Taux de réalisation	Validés	Taux de validation	Taux de valorisation
Mayotte	12	11	92 %	11	100 %	92 %
Exploitation à dominante bovin lait	4	4	100 %	4	100 %	100 %
Exploitation à dominante bovin viande	4	3	75 %	3	100 %	75 %
Exploitation à dominante petits ruminants	4	4	100 %	4	100 %	100 %

L'activité n'a réellement démarré qu'au cours du second semestre. Néanmoins les actions suivantes ont été conduites :

- formation des conseillers concernés par le suivi d'exploitations ;
- conception d'un outil adapté pour le recueil des données ;
- recherche et sensibilisation des producteurs pour participer au réseau.

634 808 € ont été versés au titre de l'année 2016 pour les réseaux d'élevage.



Jeune bovin
(Mayotte)
© ODEADOM

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Réseaux de références » du chapitre VI du POSEI France, l'ACTA, Association de coordination technique agricole, et l'ODEADOM ont signé une convention cadre relative à la mise en place de réseaux de références pour les productions de diversification végétale (RRDV) dans les départements d'outre-mer (DOM), portant sur la période 2014-2020. Fort de son expérience dans le déploiement d'un tel dispositif depuis 2007 pour les filières animales, l'Institut de l'Élevage apporte son appui technique à l'ACTA dans la coordination et la maîtrise d'œuvre du programme, et pour l'adaptation de DIAPASON aux productions végétales, logiciel dédié à l'enregistrement des données technico-économiques de suivi d'exploitation dans le secteur animal.

L'objectif de l'année 2016 a été de consolider les réseaux mis en place, et d'engager une réflexion sur la co-construction d'un nouvel outil de saisie et de traitement des données collectées qui réponde mieux aux besoins du projet.

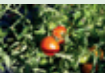
L'intégration de la Guyane au réseau n'a pu se faire faute de l'identification d'un maître d'ouvrage local.

À l'échelon département le travail de cette année s'est traduit par :

- la poursuite de la mise en place du réseau en Guadeloupe : les partenaires locaux rencontrent des difficultés à recruter de nouvelles exploitations performantes (14/25), et dans la maîtrise des données technico-économiques par les producteurs ;
 - la consolidation des réseaux à la Martinique : l'objectif cible de fermes est atteint (25/25), les principales difficultés portent sur l'accès à certaines données ;
- la poursuite du programme à La Réunion : l'objectif cible de 25 exploitations n'est pas atteint (19/25) faute de producteurs de roses sous abri susceptibles d'adhérer aux RRDV.

211 301 € ont été versés au titre de l'année 2016 pour les réseaux végétaux.

Le choix des cultures pivot retenues a été fait dans les trois départements au niveau local

Guadeloupe	Martinique	La Réunion
 Ananas (Queen et Cayenne)	 Christophine	 Ananas Queen Victoria
 Banane plantain	 Igname	 Mangue José
 Giraumon	 Orange	 Tangor Ortanique
 Laitue	 Tomate de plein champ	 Tomate hors-sol sous serre
 Patate douce	 Patate douce	 Rose sous abri

Source : ACTA

Les modalités d'intervention de l'Office

Crédits nationaux

L'ensemble des interventions de l'ODEADOM en faveur des filières de diversification s'inscrit, comme pour les autres filières, dans le cadre d'enveloppes de droits à engager pour chacun des DOM ou COM. Chaque territoire priorise les actions à soutenir une année donnée. L'ODEADOM conventionne alors avec le bénéficiaire en intervenant, soit en contrepartie d'aides communautaires au titre du FEADER, soit en s'appuyant sur les régimes d'aides d'État existants.

L'année 2016 est restée une année de transition entre la dernière programmation FEADER (2007-2013) des programmes de développement ruraux et la nouvelle pour 2014-2020, car peu de mesures ont pu être ouvertes aux bénéficiaires.

Les crédits de l'Office ont donc été engagés sur les régimes d'aide d'état, pour des actions particulièrement ciblées afin de permettre aux structures agricoles de subsister dans un contexte particulièrement tendu.

La Martinique a engagé ses crédits sur de l'encadrement technique et administratif et de l'assistance technique pour les années 2015 et 2016, sur un régime d'aide échu au 30 juin 2015 et qui n'a pas été renouvelé. En 2016, 60 % de l'enveloppe de 1 000 000 € a été engagé aux profits des filières de diversification pour le financement d'actions de conseils auprès d'agriculteurs et d'expérimentation initiées dans le cadre de RITA 2. Aucun engagement en contrepartie FEADER n'a été réalisé.

La Réunion a mobilisé 90 % du montant alloué de 1 600 000 € aux filières de diversification dont 93 % sont engagés en contrepartie FEADER. Le reliquat des crédits a permis le financement d'études sur la filière horticole, la filière équine, la thématique « fourrage », des actions d'expérimentation et de promotion « produits pays »

La Guyane a utilisé les régimes d'aide relatifs aux actions de transfert de connaissance et d'information ainsi qu'aux services de conseil pour les exploitations agricoles à hauteur de 45 % de l'enveloppe allouée de 1 100 000 €. Les 55 % restants ont été engagés en contrepartie FEADER afin de financer des actions de transfert de connaissance, information et diffusion, mise au point de nouveaux produits, investissements dans les outils industriels.

Pour Mayotte, les crédits de l'Office ont assuré le cofinancement des mesures du programme FEADER telles que les actions d'information et projets de démonstration, les projets d'innovation et de transfert agricole et les actions d'approche collective pour la structuration des filières agricoles pour plus de 60 % de l'enveloppe allouée de 700 000 €. De plus, le ministère chargé de l'Agriculture a également confié à l'ODEADOM la gestion d'une aide *de minimis* pour les éleveurs de bovins.

La Guadeloupe en collaboration avec le ministère chargé de l'Agriculture et l'ODEADOM a mis en place une aide *de minimis* pour soutenir les structures agricoles pour toutes les filières pour 60 % de l'enveloppe déléguée de 1 000 000 €. Le reliquat disponible a permis le financement des actions d'expérimentation initiées dans le cadre de RITA 2 ainsi que le service de conseil pour la réalisation de plans de développement d'entreprise de jeunes agriculteurs en phase d'installation.

À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'ODEADOM a essentiellement subventionné des investissements et des intrants dans les exploitations agricoles, ainsi que des actions d'assistance technique et d'encadrement pour la Chambre d'agriculture.

Colloque international sur les plantes aromatiques et médicinales des DOM

En 2016, s'est tenu en Guyane le colloque international sur les plantes aromatiques et médicinales des départements d'outre-mer. Cette rencontre avait pour objet de mettre en réseau les différents acteurs de la recherche et du développement des plantes médicinales, afin d'aboutir à la mise en place d'une filière. Elle participe aussi à l'animation du réseau outre-mer en réunissant l'ensemble des collectivités d'outre-mer : La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Guyane.



Boutons floraux d'ylang-ylang (Mayotte)

© ODEADOM

Crédits communautaires

Les productions végétales

Le mot de

Joël Sorres, Président du Comité sectoriel diversification végétale

En 2016, la fréquence rapprochée des comités sectoriels a permis de resserrer les liens entre les professionnels de chacun des territoires et d'aborder nos problématiques respectives, même si ces échanges n'ont pas toujours donné lieu à des points de convergence, néanmoins cela nous conforte bien dans l'idée que nous sommes tous des territoires insulaires avec nos propres particularités et c'est bien pour cette raison que nous devons entendre les demandes des uns et des autres notamment sur des sujets tels que le POSEI ou encore les aides notifiées.

Le comité sectoriel est l'occasion dorénavant d'échanger sur l'actualité conjoncturelle des territoires. La mise en place des comités sectoriels audio aura permis de se réunir plus souvent. Nous sommes conscients que les contraintes techniques ne facilitent pas toujours la tâche mais je reste optimiste pour la suite de ce format même s'il apparaît nécessaire de nous retrouver à l'ODEADOM.

Nous avons pu constater un réel engagement de chacun des membres du comité à travailler ensemble sur les problématiques spécifiques, et à trouver des solutions adaptées aux contraintes locales. Par ailleurs je souhaite saluer particulièrement l'ensemble des membres du comité pour leur disponibilité et leur présence. Nous avons beaucoup échangé avec les services de l'État localement en préparant les sujets mais aussi les ministères de tutelles ainsi que le service DIVA de l'ODEADOM.

Il n'en reste pas moins qu'une réflexion plus générale devrait être engagée pour renforcer l'opérationnalité des actions à mener par cette instance, sans oublier des points bien particuliers tels que le Posei tant dans sa mise en œuvre opérationnelle que dans les nouvelles propositions que nous formulons, ou encore la mise en place des projets filière sur nos territoires, le financement des actions et les questions budgétaires...

Cet exercice doit être conduit dans le cadre d'une meilleure coordination des travaux par le comité sectoriel et des attentes du conseil d'administration de l'Office avec qui nous travaillons de concert pour être une force de proposition. Nous aurons l'occasion de nous voir en séance plénière du comité sectoriel pour mettre l'accent sur les travaux que nous avons engagés.



Pitayas ou pitahayas
(Martinique)

© ODEADOM

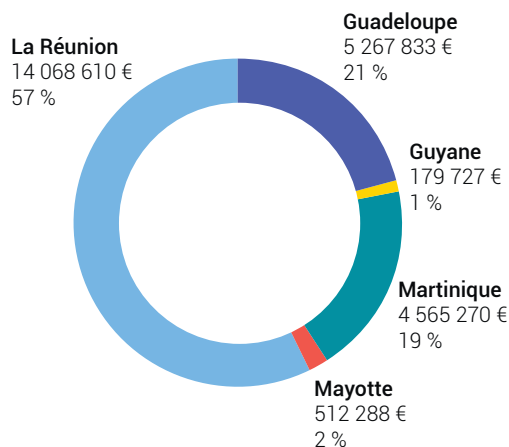
Les aides communautaires dédiées aux filières de diversification végétale sont constituées de trois mesures socles décrites dans le programme POSEI. Le programme Mayotte repose pour la part payée par l'ODEADOM sur des aides spécifiques dont les objectifs sont l'organisation de la transformation, de la commercialisation du marché local et hors région de production et l'animation des filières.

Les montants en hausse depuis 2010, continuent d'augmenter en 2015 (+3,2 % par rapport à 2014) et atteignent 22,60 M€. Le complément national a été mobilisé à hauteur de 10,90 M€. L'aide à la commercialisation sur le marché local représente plus de 50 % des aides versées mais enregistre un recul de 3,7 %.

S'agissant de 2016, les montants payés sur les mesures végétales s'élèvent à 24,60 M€ soit une augmentation de 6 %. L'Office a déclenché la procédure des circonstances exceptionnelles pour la Guadeloupe et la Martinique suite au passage de la tempête Matthews.

Cette tendance à la hausse est due à plusieurs facteurs :

- une augmentation significative des quantités aidées (+7 %) qui s'est traduite par une élévation du nombre de contrats passés avec les opérateurs économiques de la distribution ;
- une augmentation du nombre de bénéficiaires concernant notamment les aides payées au titre du marché local et hors région de production.



La vanille de La Réunion

Depuis 2013, on enregistre une augmentation régulière de la production de vanille à La Réunion (environ 16 tonnes en 2016). On compte 23 producteurs de vanille bio sur 7,8 hectares avec une production de 6 tonnes de vanille verte.

Par ailleurs, les professionnels se sont engagés dans une démarche IGP.



Fleur de Vanillier
(La Réunion)
© ODEADOM



Marché à Marie-Galante
(Guadeloupe)
© ODEADOM

Les productions animales

Le mot de

Jacques Crozilhac, Président du Comité sectoriel diversification animale

Pour le secteur animal de l'outre-mer, l'année 2016 a été marquée par plusieurs événements majeurs liés à la poursuite et au renforcement de la structuration des filières ; on peut citer notamment :

- une dynamique différente dans le fonctionnement du Comité sectoriel via les thèmes abordés et la fréquence des échanges ;
- des changements de taille dans les programmes de développement de la Guadeloupe, puis de la Martinique, passant d'un schéma d'aides forfaitaires/animal à une aide au kg de carcasse commercialisée ;
- la mise en œuvre de la « stratégie filière » validée au sein des COSDA ;
- un bon début de valorisation des données du Réseau de références dans le cadre de la construction des programmes annuels ;
- un bon taux d'exécution des aides du POSEI et notamment du RSA.

Ces données prometteuses ne doivent pas faire oublier que les aides dédiées aux territoires d'outre-mer, sont couplées ; en conséquence, elles doivent être gérées objectivement, notamment en fonction de l'évolution des volumes produits, des progrès accomplis... et non uniquement via des stabilisateurs.

Les filières structurées comptent sur l'engagement de l'ODEADOM pour les aider à relever les défis du développement des territoires, notamment dans les démarches visant à faire abonder les enveloppes de crédits POSEI et CIOM.

La mesure « structuration de l'élevage »

Depuis 2006, les filières animales des DOM peuvent bénéficier de soutien communautaire dans le cadre de la mesure « structuration de l'élevage » du programme POSEI France.

Cette mesure octroie des aides communautaires aux éleveurs et aux structures au titre de programmes globaux de soutien aux activités de production et de commercialisation des produits locaux dans les secteurs de l'élevage et des produits laitiers.

Les interprofessions, ARIBEV et ARIV à La Réunion, AMIV en Martinique, IGUAVIE en Guadeloupe, et INTERVIG en Guyane sont en charge de la mise en œuvre du POSEI France au plan local. Au total, plus de 39,7 millions d'euros ont été versés tous DOM confondus, au titre de la campagne de réalisation 2015, dont 17 280 000 € sur fonds communautaires (FEAGA) et 22 500 000 € sur crédits nationaux (CIOM).

Le programme POSEI, et notamment la mesure structuration de l'élevage, évolue chaque année sur demande des professionnels des filières. Le nombre d'aides qui composent cette mesure a progressé de 76 % entre 2006 et 2013, dépassant la centaine pour les quatre départements d'outre-mer. En 2014, quatre aides relatives aux filières animales à Mayotte ont été ajoutées au programme POSEI.

Le programme Guadeloupe

En 2016, le programme des aides pour la Guadeloupe a été profondément modifié dans un objectif de simplification : les aides de la production à l'abattage ont été fusionnées en une seule aide « au produit d'élevage », forfaitaire au kg de viande produite, dont une part subventionne l'éleveur en fonction d'une grille de qualité obtenue pour ses produits, et l'autre part subventionne la structure collective pour ses actions auprès de ses adhérents.



Pâturage bovin
(Guadeloupe)

© ODEADOM

La mesure importations d'animaux vivants (IAV)

La mesure IAV vise à satisfaire les besoins de développement des cheptels locaux et à compenser le surcoût d'acheminement élevé des animaux. Elle couvre les échanges inter-DOM d'animaux nés dans les DOM.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Depuis 2010, un complément sur fonds nationaux (CIOM) intervient pour éviter d'éventuels stabilisateurs si les fonds communautaires s'avéraient insuffisants au regard des demandes déposées.

En 2016, les aides IAV sont toujours majoritairement sollicitées par les importateurs réunionnais et martiniquais, même si leur part est en constante diminution (70 % du montant total versé contre respectivement 75 % en 2015 et 85 % en 2014).

Les montants payés en faveur de la Guyane et de Mayotte ont parallèlement augmenté respectivement de + 26 % et + 43 % par rapport à 2015.

La campagne 2016 est dotée d'une enveloppe globale de 2 M€ comme en 2015 mais avec une répartition entre DOM réajustée au vu de la consommation de la campagne 2015 et des besoins exprimés par les opérateurs. Elle se caractérise par une forte augmentation pour la Guadeloupe et parallèlement une forte diminution pour La Réunion.

en €	2016	2015
Guadeloupe	340 000	250 000
Guyane	210 000	150 000
Martinique	650 000	650 000
Réunion	700 000	850 000
Mayotte	100 000	100 000

Pour la campagne 2016, un peu moins de 60 % de l'aide IAV a été payée sur FEAGA (contre plus de 90 % en 2015).

La campagne 2016, ce sont aussi des demandes déposées en dépassement des enveloppes à hauteur respectivement de 150 000 € pour la Martinique et de 50 000 € pour La Réunion. Une petite partie de celles-ci, à hauteur de 50 000 €, a pu être payée grâce à une légère sous-consommation de la Guadeloupe et de Mayotte.

Les aides IAV concernent presque exclusivement les volailles et les œufs à couver.



Brebis race Martinik et son petit (Guadeloupe)

© ODEADOM

Le Régime spécifique d'approvisionnement

Le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) vise à alléger les surcoûts liés à la situation géographique des DOM et à l'étroitesse de leurs marchés en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées, par ordre de priorité, à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

L'avantage pour les opérateurs prend la forme pour les produits en provenance de l'UE d'une aide en €/tonne et pour les produits d'origine pays tiers d'une exonération de droits de douanes.

L'Office assure le paiement de cette aide au fil de l'eau, sur deux exercices FEAGA (n et n+1). Le RSA est exclusivement payé sur fonds communautaires (FEAGA).

La campagne 2016 est marquée par une diminution de l'enveloppe pour les matières premières en provenance de l'Union européenne (de 26,87 M€ en 2015 à 26,51 M€). La raison en est la suppression des quotas pour les « produits laitiers » (-792 tonnes) et les « préparations de fruits, légumes » (-800 tonnes) en Guadeloupe. Le montant correspondant à ces suppressions (360 000 €) a été transféré aux productions animales.

Au total, plus de 26,32 M€ ont été versés au titre de la campagne 2016 soit un taux de réalisation de l'enveloppe de 99,3 %.

82 opérateurs ont bénéficié de cette mesure (contre 75 en 2015) mais plus de 90 % de l'ensemble des aides reçues concernent dix opérateurs (parmi lesquels deux absorbent 60 % de ce montant). La Réunion est le plus gros bénéficiaire des aides RSA (15,55 M€).

À l'image des années précédentes, les aides versées concernent essentiellement les céréales et autres produits destinés à l'alimentation humaine et animale, qui mobilisent 24,20 M€ soit 92 % du montant payé.

À enveloppe constante, le montant payé en faveur de Mayotte a augmenté de +19 % par rapport à 2015 et de presque 40 % par rapport à 2014, année d'entrée de ce département dans le dispositif. L'enveloppe est ainsi consommée à hauteur de plus de 95 % en 2016, à l'instar des autres DOM.



Troupeau de zébus
(Martinique)
© ODEADOM

Le contrôle des bénéficiaires du POSEI France

Plusieurs corps de contrôles réalisent le contrôle sur place (CSP) des bénéficiaires des aides du programme POSEI France, selon différentes modalités : contrôles avant paiement et contrôles *a posteriori*.

Les contrôles sur place avant paiement

Également appelés contrôles concomitants, ils sont définis selon un plan de contrôle établi annuellement par l'ODEADOM. Ces contrôles sont soit réalisés directement par l'ODEADOM (service contrôles comprenant un chef de service et quatre contrôleurs), soit délégués aux DAAF.

Pour les aides versées directement aux producteurs (banane et canne à sucre), les CSP avant paiement en 2016 ont concerné 336 bénéficiaires (soit 5,27 % des 6 371 demandeurs d'aide) pour un montant de demande d'aide contrôlé de 13 642 406 €. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 51 666 €, soit 0,38 % du montant contrôlé. Le CSP de l'aide au transport de la canne à sucre a été délégué aux DAAF pour les départements de la Guadeloupe et de La Réunion.

Pour les autres aides (transformation de la canne en sucre et en rhum, diversification végétale, structuration de l'élevage, importation d'animaux vivants-IAV et régime spécifique d'approvisionnement-RSA), les CSP avant paiement en 2016 ont concerné 68 bénéficiaires (soit 9,65 % des 705 opérateurs) pour un montant de demande d'aide contrôlé de 69 898 522 €. Le montant des demandes d'aide faisant l'objet d'erreurs s'élève à 287 378 €, soit 0,41 % du montant contrôlé.

Les contrôles *a posteriori*

Une trentaine de contrôles sur place est réalisée chaque année après le paiement des aides, sous l'égide de la CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles), par la Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole (MCOSA) et le Service régional d'enquêtes des Douanes (SRE de la DGDDI).

En cas d'anomalie constatée lors du CSP et actée en séance de la CICC, le bénéficiaire est amené à reverser l'aide alors considérée comme indue. Pour 2016, le montant à reverser s'est élevé à 319 018 €, pour l'ensemble des dossiers de contrôles ex post.

Anomalies les plus fréquemment rencontrées lors des contrôles sur place

La principale anomalie, toutes aides et tous corps de contrôle confondus, porte sur les défauts de traçabilité : absence de comptabilité matière, discordances, incohérences ou écarts de quantités, défauts de pesées.

Les autres anomalies observées concernent des produits demandés à l'aide non éligibles, des erreurs de saisie, des écritures comptables non réalisées, des factures non acquittées ou acquittées hors délai, des dépassements du montant autorisé de paiement en espèces, des retards de reversement d'aide aux bénéficiaires finaux.



Paysage agricole Marie-Galantais
(Guadeloupe)
© ODEADOM



Office de développement
de l'économie agricole
d'outre-mer

12, rue Henri Rol-Tanguy
TSA 60006
93555 Montreuil Cedex
odeadom@odeadom.fr
Tél. : 01 41 63 19 70
Fax : 01 41 63 19 45